



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
02-12-2019

Nombre Conseillers :
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 9 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Henri RUFFEL, maire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO – V. ASTRIE - R. CERCIAT - N. GARCIA - F. INFANTE - H. MAUFRONT– S. MOURLAN - F. PITON formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé et procuration: -

Secrétaire de séance: A.VAUJANY désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 02/12/2019.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

DELCM n°2019-56

Décision modificative n°04/19 – Virement de crédits

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivants sur le budget M14 de l'exercice 2019 :

* en dépenses d'investissement :

- + 100€ au compte 21538.141 (mises aux normes éclairage public)
- 100€ au compte 2135.96 (achat de matériels)

Questions diverses

- **Loyers logements communaux 2020**

M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le montant des loyers pour l'année 2020. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.